



CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 11 Janvier 2019 à 19h00
- COMPTE RENDU -

Le onze janvier deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-François ROCHAIX, Maire,

Etaient présents : ROCHAIX Jean-François, THOMAS Joseph, GROS Claudine, GERMANAZ Sylvie, BRUNOD Aurore, RUFFIER-POUPELLOZ Mireille, OLÉON Laurent, ALLEMOZ Jacques, AMATI Daniel, BAL Jacques, BILLAT Robert, COLLIARD Dominique, COUTIN Ginette, DUCHOSAL Jean-Luc, DUNAND François, ESTRADE Evelyne, EVTOUCHENKO Michel, FORAT Pierre, GOHEL Patrick, GUILLARD Paul, HYVOZ Louis, JUGAND François, JUGAND David, JUGAND Joëlle, LABROSSE Gilles, MENGOLI Chrystelle, MOIRON Emmanuelle, MONEY Sylvie, SAUTEL Sybille, VERJUS Philippe et VIGIER Bernard.

Absents excusés : ARNOLD Gérard, COLLOMB Daniel, LAURENT Jacques, LEGER Georges, VERTHIER Matthieu

Absents : DURAND Olivier, LEGER Laurence, PERRIOLLAT Jérôme.

Pouvoirs : ARNOLD Gérard à COUTIN Ginette, COLLOMB Daniel à ROCHAIX Jean-François, LAURENT Jacques à OLÉON Laurent, LEGER Georges à JUGAND François.

Secrétaire de séance : COUTIN Ginette

Nombre de conseillers : en exercice : 39 présents : 31 votants : 35

Date de convocation : 04 janvier 2019

DEL-2019-02-001 : COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

• Commission des Finances

Vice-président : Daniel COLLOMB

Membres : Dominique COLLIARD, Ginette COUTIN, Jean-Luc DUCHOSAL, François DUNAND, Pierre FORAT, Patrick GOHEL, Paul GUILLARD, François JUGAND, Joëlle JUGAND

• Commission des Travaux

Vice-président : Patrick GOHEL

Membres : Dominique COLLIARD, Ginette COUTIN, Jean-Luc DUCHOSAL, François DUNAND, Pierre FORAT, Paul GUILLARD, François JUGAND, Joëlle JUGAND, Bernard VIGIER

• Commission Vie scolaire, enfance, jeunesse et sports

Vice-président : Aurore BRUNOD

Membres : Dominique COLLIARD, Ginette COUTIN, Michel EVTOUCHENKO, Laurence LEGER, Chrystelle MENGOLI, Sybille SAUTEL, Joseph THOMAS

• Commission Urbanisme, aménagement du territoire

Vice-président : Joseph THOMAS

Membres : Dominique COLLIARD, Ginette COUTIN, François DUNAND, Michel EVTOUCHENKO, Pierre FORAT, Sylvie GERMANAZ, Patrick GOHEL, Paul GUILLARD, Philippe VERJUS

• Commission Vie associative

Vice-présidente : Sylvie GERMANAZ

Membres : Patrick GOHEL, Joëlle JUGAND, Emmanuelle MOIRON, Sybille SAUTEL

- Commission du Personnel

Vice-présidente : Mireille RUFFIER-POUPELLOZ

Membres : Aurore BRUNOD, François DUNAND, Sylvie MONEY, Joseph THOMAS, Philippe VERJUS

- Commission Communication, tourisme et thermalisme

Vice-président : Laurent OLEON

Membres : Michel EVTOUCHENKO, Pierre FORAT, Sylvie GERMANAZ, Gilles LABROSSE, Emmanuelle MOIRON, Joseph THOMAS

- Commission Agriculture et forêts

Vice-président : Jacques ALLEMOZ

Membres : Robert BILLAT, Dominique COLLIARD, Patrick GOHEL, Claudine GROS, François JUGAND, Gilles LABROSSE, Laurence LEGER

- Commission Affaires sociales

Vice-président : Pierre FORAT

Membres : Jean-Luc DUCHOSAL, Gilles LABROSSE, Sylvie MONEY

- Commission Vie culturelle et patrimoine

Vice-président : Claudine GROS

Membres : Michel EVTOUCHENKO, Sylvie GERMANAZ, Emmanuelle MOIRON, Sylvie MONEY

- Commission Microcentrales

Vice-président : Patrick GOHEL

Membres : Daniel AMATI, Dominique COLLIARD, Daniel COLLOMB, Claudine GROS, Paul GUILLARD, Jacques LAURENT

DEL-2019-02-002 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Membres titulaires (3) : Dominique COLLIARD – Philippe VERJUS – Jacques BAL

Membres suppléants (3) : François DUNAND – Pierre FORAT – Laurent OLÉON

DEL-2019-02-003 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS (DSP)

Membres titulaires (3) : Ginette COUTIN – Paul GUILLARD – Joëlle JUGAND

Membres suppléants (3) : Pierre FORAT – Philippe VERJUS – Robert BILLAT

DEL-2019-02-004 : NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE ELECTRIQUE DE PETIT-COEUR

Membres issus du conseil municipal

- M. Philippe VERJUS
- Mme Evelyne ESTRADE
- Mme Joëlle JUGAND
- M. Jean-François ROCHAIX
- M. Daniel COLLOMB

Membres extérieurs au conseil municipal

- M. Serge ROVELLI
- M. Bruno MEZENQUEL
- M. Guy GUERIN

DEL-2019-02-005 : ELECTION DES DELEGUES AU SIERSS

Membres titulaires (6) : François JUGAND, Bernard VIGIER, Jean-Luc DUCHOSAL, François DUNAND, Pierre FORAT, Sylvie MONEY.

Membres suppléants (1) : Jacques BAL

DEL-2019-02-006 : REPRESENTATION A L'OTVVA

Le conseil municipal désigne les cinq membres qui siégeront à l'Office du Tourisme de Valmorel et des Vallées d'Aigueblanche (OTVVA), conformément aux statuts approuvés le 12/12 /2018 :

Patrick GOHEL, Paul GUILLARD, Laurent OLÉON, Joseph THOMAS, Ginette COUTIN

DEL-2019-02-007 : NOMINATION DES REPRESENTANTS A LA SEM DES EAUX THERMALES

Le conseil municipal désigne ses deux représentants à la SEM des Eaux Thermales : Evelyne ESTRADE, Joseph THOMAS

DEL-2019-02-008 : NOMINATION DU REPRESENTANT A LA SOGETOBA

Le conseil municipal désigne son représentant à la Société de Gestion du Bassin d'Aigueblanche (SOGETOBA) : Daniel COLLOMB

DEL-2019-02-009 : NOMINATION DU REPRESENTANT A L'AFP DE CELLIERS

Le conseil municipal désigne son représentant à l'Association Foncière Pastorale de Celliers : Paul GUILLARD

DEL-2019-02-010 : NOMINATION DU REPRESENTANT A L'AFP DE NAVES

Le conseil municipal désigne son représentant à l'Association Foncière Pastorale de Nâves : Patrick GOHEL

DEL-2019-02-011 : NOMINATION DU REPRESENTANT A LA SICA D'ALPAGE DE TARENTEISE

Le conseil municipal désigne son représentant à la Société civile d'intérêt collectif agricole (SICA) d'Alpage de Tarentaise : Paul GUILLARD

DEL-2019-02-012 : NOMINATION DU REPRESENTANT AU GROUPEMENT PASTORAL OVIN DE CELLIERS

Le conseil municipal désigne son représentant au Groupement pastoral ovin de Celliers : Paul GUILLARD

DEL-2019-02-013 : NOMINATION DU REPRESENTANT AU CNAS

Le conseil municipal désigne son représentant au Comité National d'Action Sociale (CNAS) : Philippe VERJUS

DEL-2019-02-014 : CREATION DES EMPLOIS DE LA COMMUNE NOUVELLE

Le maire explique la nécessité de créer les emplois correspondant à la reprise des personnels, conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi du 26 janvier 1984, et présente le tableau des effectifs regroupant les emplois des trois collectivités au 01/01/2019. Il précise également que des emplois supplémentaires sont à créer afin de procéder au recrutement direct d'un garde champêtre, de promouvoir un agent et de consolider deux emplois non permanents.

- Validation du tableau des emplois transférés tel que présenté,

- création des emplois suivants :
 - o 1 poste de garde champêtre chef à temps complet
 - o 1 poste de technicien à temps complet
 - o 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (30h00/semaine)
 - o 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (28h40/semaine)

DEL-2019-02-015 : MISE EN PLACE D'UN REGIME INDEMNITAIRE A TITRE TRANSITOIRE POUR LES AGENTS NOUVELLEMENT RECRUTES PAR LA COMMUNE NOUVELLE DE LA LECHERE

A titre transitoire et afin d'assurer la continuité du service public, le régime indemnitaire applicable aux agents nouvellement recrutés par la commune nouvelle de La Léchère sera, dans l'attente de la mise en place du nouveau régime indemnitaire, celui qui était en vigueur au 31 décembre 2018 à la commune de La Léchère et fixé par les délibérations suivantes :

- o la délibération 2016-08-003 du 13/12/2016 modifiée instaurant le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel pour les agents relevant des cadres d'emplois des attachés, des rédacteurs, des adjoints administratifs, des ATSEM, des agents de maitrise et des adjoints techniques ;
- o la délibération 2017-08-005 du 13/12/2016 instaurant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les cadres d'emplois des adjoints administratifs, des rédacteurs, des adjoints techniques, des agents de maitrise, des techniciens et des ATSEM ;
- o la délibération 2017-08-018 du 30/11/2017 instaurant la prime de service et de rendement et l'indemnité spécifique de service pour les cadres d'emplois des techniciens et ingénieurs ;

La présente délibération sera applicable dès qu'elle sera exécutoire et au plus tard jusqu'au 30 juin 2019, date à laquelle le nouveau régime indemnitaire de la commune nouvelle de La Léchère sera mis en œuvre par une nouvelle délibération du conseil municipal prise après avis du comité technique.

DEL-2019-02-016 : MISE EN PLACE D'UN REGIME D'ASTREINTES A TITRE TRANSITOIRE

A titre transitoire et afin d'assurer la continuité du service public, le régime d'astreintes d'exploitation pour le déneigement et le salage des voies communales en période hivernale sera, dans l'attente de la mise en place du nouveau régime, celui qui était en vigueur dans chacune des communes déléguées de Feissons sur Isère et Bonneval au 31 décembre 2018 fixés respectivement par les délibérations des 1^{er} février 2008 et 4 décembre 2015.

La présente délibération sera applicable dès qu'elle sera exécutoire et au plus tard jusqu'au 1^{er} avril 2019, date à laquelle le nouveau régime d'astreintes d'exploitation de la commune nouvelle sera mis en œuvre par une nouvelle délibération du conseil municipal prise après avis du comité technique.

DEL-2019-02-017 : SUBVENTION A LA REGIE ELECTRIQUE DE PETIT-COEUR

Monsieur le Maire explique que suite à la création de la nouvelle Commune de La Léchère au 1^{er} janvier 2019, le compte de trésorerie de la Régie Electrique de Petit-Coeur est dissocié de celui de la Commune. Afin de pallier aux premières dépenses de la Régie Electrique de Petit Coeur, un fond de roulement doit lui être attribué sous forme de subvention :

Attribution à la Régie Electrique de Petit Coeur d'une subvention d'un montant de 150 000 euros.

DEL-2019-02-018 : APPROBATION DE LA NOUVELLE ARCHITECTURE BUDGETAIRE AU 01.01.2019

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle architecture budgétaire au 01/01/2019 comme suit :

21500 LA LECHERE

20200 BONNEVAL TARENTEISE

20400 FEISSONS SUR ISERE

=> devient le **41500 LA LECHERE**, personnalité morale + autonomie financière

30000 LOT PUSSY LA LECHERE devient le **41501**, compte 451

32400 LOT RIVET FEISSONS SUR ISERE devient le **41502**, compte 451

50550 LOT MOLENCON NAVES LA LECHERE devient le **41503**, compte 451

25800 REGIE ELECTRIQUE PETIT COEUR LA LECHERE devient le **41504**, compte 515

DEL-2019-02-019 : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS – COMPLEMENT N°1

Le conseil municipal décide d'attribuer une indemnité au conseiller municipal délégué par le maire aux finances :

Fonctions	% de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant mensuel brut au 01/01/2019 à titre indicatif
Conseiller municipal délégué aux finances	5.90	228.36 €

Affiché à La Léchère le :

15 JAN. 2019

**Le Maire,
Jean-François ROCHAIX**

